



COMMUNE DE MEYRARGUES

**ARRÊTE DU MAIRE N°A2023-391AS  
en date du 15 Septembre 2023**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LA RESERVATION DE QUATRE PLACES DE STATIONNEMENT  
SUR LE PARKING DE LA MAIRIE FACE A L'ENTREE DES COULISSES  
DE LA SALLE DES FETES  
A PARTIR DU VENDREDI 06 OCTOBRE 2023  
JUSQU'AU DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023 INCLUS  
ASSOCIATION FESTIVAL DE DURANCE**

FP/ECD/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411 à L.411-7,  
Vu la requête de l'association «FESTIVAL DE DURANCE» représentée par Madame Nathalie BERGERET, Présidente, (N°12 La Malvoisie - 13650 MEYRARGUES), en date du 14 Septembre dernier, sollicite l'autorisation de réserver quatre places de stationnement sur le parking de la Mairie situé face à l'entrée des coulisses, à l'occasion du festival de théâtre, qui débutera à partir du **Vendredi 06 Octobre 2022 jusqu'au Dimanche 08 Octobre 2023 inclus.**

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de la réservation de quatre places de stationnement pour les véhicules de l'association «FESTIVAL DE DURANCE» sur le parking de la Mairie de MEYRARGUES (13650), situé face à l'entrée des coulisses de la salle des fêtes, il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'association «FESTIVAL DE DURANCE» représentée par Madame Nathalie BERGERET, Présidente (N°12 La Malvoisie - 13650 MEYRARGUES), est autorisée à occuper quatre places de stationnement, sur le parking de la Mairie situé face à l'entrée des coulisses de la salle des fêtes, à l'occasion du festival de théâtre qui débutera à partir **du Vendredi 06 Octobre 2022 jusqu'au Dimanche 08 Octobre 2023 inclus.**

**Article 2 :** Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

- Le stationnement des véhicules de l'association «Festival de Durance» sera autorisé sur le parking de la Mairie, face à l'entrée des coulisses de la Salle des Fêtes à partir du **Vendredi 06 Octobre 2023 à 8 heures jusqu'au Dimanche 08 Octobre 2023 à 21 heures.**

En outre, l'Association devra être titulaire d'une police assurance garantissant contre tous risques éventuels pouvant survenir à l'occasion de cette manifestation.

**Article 3 :** La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'Association «FESTIVAL DE DURANCE», qui devra également afficher la présente sur les lieux ainsi que le schéma-type et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

**Article 4 :** Le libre passage des véhicules sanitaires pour assurer la sécurité publique sera maintenu.

**Article 5 :** Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13200 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 7 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

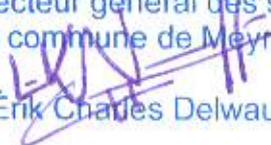
Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'association «**FESTIVAL DE DURANCE**», représentée par Madame Nathalie BERGERET, Présidente.

**Le Maire,**

**Fabrice POUSSARDIN.**



Par délégation,  
le directeur général des services  
de la commune de Meyrargues,

  
Erik Charles Delwaulle.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arretes/>) le :

28/09/2023

Le directeur général des services,

  
Erik Charles Delwaulle.